

CONSEIL

Comité du budget

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Résumé :

Ce document présente les états financiers pour 2011, avec l'opinion de l'auditeur externe.

Action pour le Comité du budget :

Les états financiers sont présentés au Comité du budget pour information.

JT03323977

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



30 mars 2012

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques ont été préparés conformément aux normes comptables internationales applicables au secteur public (IPSAS) ainsi qu'au Règlement financier de l'Organisation. Les dirigeants de l'Organisation, en l'occurrence les trois signataires ci-après, sont responsables de ces états et sont également chargés de définir et de maintenir des dispositifs adéquats de contrôle financier interne.

Le système de contrôle financier interne de l'Organisation est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers. Ce système recouvre en particulier des pratiques et procédures qui (i) ont trait à la tenue de registres reflétant, avec précision et exactitude, de manière raisonnablement détaillée, les transactions et cessions d'actifs, (ii) permettent la préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS ; (iii) fournissent une assurance raisonnable que les encaissements et les dépenses sont effectués avec l'autorisation des personnes compétentes et conformément au Règlement financier de l'Organisation et (iv) fournissent une assurance raisonnable que toute opération non autorisée d'acquisition, d'utilisation, ou de cession des actifs de l'Organisation peut être empêchée ou détectée à temps. Du fait des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles internes ne peuvent toutefois prétendre prévenir ou repérer toutes les erreurs éventuelles.

Les questions relatives au contrôle interne et aux informations financières sont du ressort du Comité d'audit. Ce Comité se réunit régulièrement et passe notamment en revue les rapports préparés par la Direction, le Directeur de l'audit interne et l'Auditeur externe.

Les dirigeants sont d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2011 ainsi que du résultat des opérations des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers ont été examinés par l'Auditeur externe dont le rapport figure ci-après.

Angel Gurría
Secrétaire général

Patrick van Haute
Directeur exécutif

Anthony Rottier
Chef du Service du Programme,
du budget et de la gestion
financière

- République Française -

Cour des comptes

Le Premier président

Paris, le **31 MAI 2012**

202998

À l'attention du Conseil
de l'Organisation de coopération et de
développement économiques (OCDE)

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Nous avons examiné les états financiers de l'OCDE pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations de l'actif net ainsi que le résumé des principales pratiques comptables et les autres notes explicatives. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la direction de l'OCDE. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction de l'OCDE, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'OCDE au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables internationales applicables au secteur public (*International Public Sector Accounty Standards -IPSAS*) et, dans le cas où celles-ci ne sont pas encore définies, aux normes financières internationales (IFRS/IAS).


Didier Migaud

OCDE
États de la situation financière au

		31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
ACTIFS	Notes		
Actifs courants			
Disponibilités - fonds libres	5	133 728	101 915
Disponibilités - fonds non libres	5	41 285	35 974
Stocks	6	416	496
Créances et charges constatées d'avance	7	109 824	128 742
Prêts au personnel	8	3 563	3 586
Total des actifs courants		288 816	270 713
Actifs non courants			
Immobilisations financières	9	322 631	307 287
Créances	7	30 843	19 380
Prêts au personnel	8	5 366	4 868
Biens, installations et équipements	10	17 825	18 710
Terrains et immeubles	11	446 026	455 963
Immobilisations incorporelles	12	2 074	1 108
Total des actifs non courants		824 765	807 316
TOTAL DES ACTIFS		1 113 581	1 078 029
PASSIFS			
Passifs courants			
Emprunts	13	8 700	8 200
Fournisseurs et charges à payer	14	89 487	94 513
Provisions pour risques et charges	15	144	169
Avantages du personnel	16	81 219	75 860
Produits différés	17	100 377	89 714
Total des passifs courants		279 927	268 456
Passifs non courants			
Avantages du personnel	16	1 661 289	1 558 868
Produits différés	17	195 139	179 502
Total des passifs non courants		1 856 428	1 738 370
TOTAL DES PASSIFS		2 136 355	2 006 826
ACTIF NET		(1 022 774)	(928 797)
Participation nette des pays membres	18	(1 269 293)	(1 166 788)
Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF)	18	293 886	251 240
Autres réserves	18	33 663	30 976
Déficit net de la période	18 & 25	(81 030)	(44 225)
TOTAL DE L'ACTIF NET		(1 022 774)	(928 797)

OCDE
États de la performance financière de l'année finissant le

		31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
<u>PRODUITS OPÉRATIONNELS</u>	Notes		
Contributions obligatoires	19	281 452	277 365
Contributions volontaires	19	102 300	94 132
Contributions aux pensions	16 & 19	82 022	81 713
Ventes de publications	19	16 732	16 634
Autres produits	19	21 523	23 997
Total des produits opérationnels		504 029	493 841
<u>CHARGES OPÉRATIONNELLES</u>			
Personnel	20	268 114	259 348
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	16 & 20	175 761	159 622
Honoraires des prestataires de services	20	34 478	35 051
Voyages	20	22 475	23 061
Charges de fonctionnement	20	76 127	79 301
Autres charges	20	585	1 103
Total des charges opérationnelles		577 540	557 486
Déficit des activités opérationnelles		(73 511)	(63 645)
Produits et charges financiers nets	21	(7 519)	19 420
Déficit des activités ordinaires		(81 030)	(44 225)
<u>DÉFICIT DE L'EXERCICE</u>	18 & 25	(81 030)	(44 225)

OCDE
Tableau des flux de trésorerie de l'année finissant le

		31 décembre 2011	31 décembre 2010
		€'000	€'000
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	Notes		
Déficit courant		(81 030)	(44 225)
Amortissements	10,11 & 12	18 758	19 362
Perte / (profit) sur cessions d'immobilisations	10,11 & 12	23	14
Augmentation / (diminution) des provisions pour risques et charges	15	(25)	58
Augmentation des avantages du personnel - régimes à prestations définies	16	107 673	97 731
(Augmentation) / diminution des créances	7	7 455	(40 478)
Diminution des stocks	6	80	36
Augmentation / (diminution) des dettes	14	(5 026)	38
Augmentation / (diminution) des produits différés	17	26 301	(18 090)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		74 209	14 446
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Achats d'immobilisations	10,11 & 12	(8 925)	(9 635)
Produits de la vente d'immobilisations	10,11 & 12	-	6
Augmentation des prêts au personnel	8	(475)	(1 172)
(Augmentation) / diminution des immobilisations financières - Caisse de prévoyance du personnel	9	(106)	506
(Augmentation) / diminution des immobilisations financières - autres	9	(123)	647
Augmentation des immobilisations financières - PBRF	9	(15 115)	(38 640)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		(24 744)	(48 288)
Flux de trésorerie des activités de financement			
Augmentation / (diminution) des dettes - Caisse de prévoyance du personnel	16	106	(506)
Emprunts	13	16 900	15 700
Remboursement des emprunts	13	(16 400)	(14 300)
Distribution aux pays membres et autres participants	18	(12 947)	(14 819)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(12 341)	(13 925)
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		37 124	(47 767)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5	137 889	185 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	5	175 013	137 889

Les produits perçus au titre des contributions au Projet du Site sont inclus dans les flux de trésorerie des activités opérationnelles. Les augmentations des immobilisations au titre du Projet du Site sont incluses dans les flux de trésorerie des activités d'investissement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont comptabilisés en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle l'excédent ou le déficit net est ajusté des effets des opérations sans incidences sur la trésorerie, produits ou charges différés du passé ou des entrées de fonds ou paiements futurs, et des postes de recettes ou de dépenses associés aux flux de trésorerie des activités d'investissement ou de financement.

OCDE
États des variations de l'actif net

	Participation nette des pays membres	Report à nouveau	Réserves	Budget et Fonds de réserve pour les pensions	Excédent / (déficit) net de l'exercice	Total
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Solde au 31 décembre 2009	(1 090 569)	(19 424)	29 397	186 176	(29 605)	(924 025)
Affectation du résultat de l'année précédente	(106 256)	9 063	2 524	65 064	29 605	-
Montants crédités aux pays membres et autres participants	-	(567)	-	-	-	(567)
IPSAS et autres ajustements	-	-	-	-	-	-
Réserves, surplus utilisés pour le financement du budget	-	(13 306)	(945)	-	-	(14 251)
Réévaluation des terrains et immeubles	54 271	-	-	-	-	54 271
Déficit net de l'exercice	-	-	-	-	(44 225)	(44 225)
<i>Sous-total</i>	<i>(51 985)</i>	<i>(4 810)</i>	<i>1 579</i>	<i>65 064</i>	<i>(14 620)</i>	<i>(4 772)</i>
Solde au 31 décembre 2010	(1 142 554)	(24 234)	30 976	251 240	(44 225)	(928 797)
Affectation du résultat de l'année précédente	(97 730)	7 724	3 135	42 646	44 225	-
Montants crédités aux pays membres et autres participants	-	(7 051)	-	-	-	(7 051)
Réserves, surplus utilisés pour le financement du budget	-	(5 447)	(449)	-	-	(5 896)
Réévaluation des terrains et immeubles	-	-	-	-	-	-
Déficit net de l'exercice	-	-	-	-	(81 030)	(81 030)
<i>Sous-total</i>	<i>(97 730)</i>	<i>(4 774)</i>	<i>2 686</i>	<i>42 646</i>	<i>(36 805)</i>	<i>(93 977)</i>
Solde au 31 décembre 2011	(1 240 284)	(29 008)	33 662	293 886	(81 030)	(1 022 774)

La participation nette des pays membres comprend les avantages de pension et la couverture santé postérieure à l'emploi, et les contreparties des terrains et immeubles, comme indiqué dans la note 18.

Le Budget et Fonds de réserve pour les pensions représente la valeur de l'actif net du Fonds à la clôture de l'exercice précédent. Les résultats du Fonds pour l'exercice en cours sont portés dans le déficit net de la période et indiqués dans l'État de la performance financière sectorielle à la note 22.

Les écarts de réévaluation des biens immobiliers sont crédités directement à l'actif net, sauf s'il s'agit d'une écriture annulant une dépréciation du même actif précédemment porté en charge dans l'État de la performance financière.

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 : Informations générales

L'Organisation de coopération et de développement économiques (ci-après « l'Organisation ») a été fondée en 1961, en remplacement de l'Organisation européenne de coopération économique, qui avait été créée en 1948 dans le cadre du Plan Marshall. L'Organisation regroupe 34 pays membres attachés à la démocratie et à l'économie de marché et offre aux gouvernements un cadre pour comparer et échanger leurs expériences, identifier les bonnes pratiques et promouvoir des décisions et recommandations, conformément à la mission et au rôle énoncés dans la Convention relative à l'Organisation, à savoir :

- Réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière,
- Contribuer à une expansion économique saine dans les pays membres ainsi que dans les pays non membres entrés dans un processus de développement de leur économie,
- Contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

L'Organisation est dirigée par un Conseil composé de représentants de tous les pays membres. Le Conseil nomme un Secrétaire général pour une durée de cinq ans.

L'Organisation a son siège à Paris (France) et possède des bureaux de représentation à Washington (DC), Mexico, Berlin et Tokyo.

L'Organisation jouit de privilèges et immunités, notamment celui de ne pas être redevable de la plupart des formes d'imposition.

L'Organisation est financée principalement par des contributions obligatoires et volontaires de ses pays membres, dans le cadre d'un programme de travail biennal et d'un budget annuel.

Le Budget est l'acte par lequel le Conseil accorde les autorisations d'engagement et procède à l'ouverture des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Organisation et à l'exécution de ses activités. Il arrête également le montant des contributions des pays membres, compte tenu des autres ressources de l'Organisation. Tous les pays membres de l'Organisation financent le budget des programmes de la Partie I, soit environ 50 % du budget consolidé. Leurs contributions comprennent une partie qui est répartie également et un barème qui est proportionnel à la taille relative de leur économie. Le budget de la Partie II concerne les programmes intéressant un nombre limité de pays membres et/ou portant sur des secteurs d'activité ne relevant pas de la Partie I. Les programmes de la Partie II sont financés selon un barème de contributions ou en vertu d'autres arrangements financiers passés entre les pays participants. Des budgets annexes sont établis pour certaines activités spécifiques telles que les régimes de pensions, le projet d'investissement du site et les publications. La note 23 donne plus de détails sur le budget des recettes et des dépenses et les résultats effectifs pour 2011.

L'approbation du Budget par le Conseil habilite le Secrétaire général, sous réserve de conditions particulières édictées par le Conseil, à :

- engager, ordonnancer et payer toute dépense à la charge de l'Organisation, pour les buts visés et dans la limite des crédits alloués et, le cas échéant, des autorisations d'engagement ;
- percevoir les recettes inscrites au Budget, ainsi que toute autre ressource revenant à l'Organisation dans le cadre de ses activités.

Plus de 70 pays non membres et organisations internationales participent à des degrés divers au Programme de travail de l'Organisation. La participation des pays non membres aux travaux de l'Organisation revêt plusieurs formes : participation à des comités de la Partie I, participation à part entière à des programmes de la Partie II et participation en qualité d'observateur à différents organes subsidiaires de l'Organisation. Des programmes d'engagement renforcé ont été mis en place pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie depuis 2007.

L'Organisation entretient également des relations actives avec les entreprises, les syndicats, la société civile et les parlementaires. Ces parties concernées tirent profit des travaux de l'Organisation et y apportent d'utiles contributions.

Note 2 : Adoption de normes nouvelles et révisées – Informations complémentaires

En 2009, l'Organisation a décidé d'adopter la norme IPSAS 24 Présentation d'informations budgétaires dans les états financiers. Les états comparant les montants prélevés au budget et les montants effectifs des recettes et des dépenses figurent à la note 23. Cette note a été développée en 2010 pour faire apparaître les dépenses constatées dans l'année provenant des contributions volontaires en comparaison des montants inscrits/attendus au Programme de Travail. En 2011, il n'y a pas eu de nouvelle norme IPSAS impactant ces états financiers. L'état de la performance financière par secteur a été développé pour faire apparaître les différentes catégories d'opérations internes mentionnées dans le tableau de la note 22.

Note 3 : Principaux principes comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales applicables au secteur public (IPSAS) publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En l'absence de normes IPSASB spécifiques, ce sont les normes IFRS et IAS qui s'appliquent.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation et les principes comptables ont été appliqués de manière systématique pour tout l'exercice.

Les états financiers ont été établis sur la base du coût d'origine, sauf pour la réévaluation de certains biens immobiliers et instruments financiers.

Les principaux principes comptables adoptés sont exposés ci-après :

Devises

Toutes les contributions obligatoires sont payables en euros. Les contributions volontaires sont acceptées en euros ainsi que dans d'autres devises. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date d'établissement de l'État de la situation financière.

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À chaque clôture, les actifs et passifs monétaires qui sont libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les pertes et les gains de change, réalisés ou non, résultant du règlement de ces opérations et de la conversion à la date de clôture des actifs et passifs libellés en devises, sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

Comptabilité de couverture

L'Organisation peut établir une couverture des flux de trésorerie pour ses futures recettes prévisionnelles en devises autres que l'euro. Une couverture des flux de trésorerie est une couverture du risque de variabilité des flux de trésorerie qui est imputable à un risque déterminé associé à un élément d'actif ou de passif reconnu ou à une transaction prévue et qui aura une incidence sur le revenu net enregistré.

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques comptabilisés en actifs sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation ne pouvant excéder trois ans.

Généralement, les coûts associés à la mise au point et à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses permettant d'améliorer ou d'accroître les performances des logiciels informatiques au-delà de leur spécification d'origine sont comptabilisées en tant qu'amélioration des immobilisations et ajoutées aux coûts initiaux d'origine du logiciel.

Immobilisations corporelles

Terrains, immeubles, biens, installations et équipements

Les terrains et les bâtiments sont comptabilisés dans l'État de la situation financière à leur montant réévalué, c'est-à-dire leur juste valeur à la date de réévaluation, ajusté des acquisitions ultérieures, des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Les réévaluations sont effectuées à des intervalles suffisamment réguliers, en général tous les deux ans, pour que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait obtenue en utilisant les justes valeurs à la date de clôture.

Les éventuelles augmentations découlant de la réévaluation de ces terrains et bâtiments sont créditées à la réserve de réévaluation des immobilisations corporelles, sauf dans le cas où l'augmentation compense une diminution du même actif précédemment comptabilisée comme une dépense, auquel cas l'augmentation est créditée à l'État de la performance financière à concurrence de la diminution précédemment imputée. Une diminution de la valeur comptable découlant de la réévaluation de ces terrains et bâtiments est comptabilisée comme dépense dans la mesure où elle excède le montant éventuellement détenu dans la réserve de réévaluation des immobilisations corporelles à la suite d'une précédente réévaluation de cet actif.

L'amortissement des bâtiments réévalués est comptabilisé dans l'État de la performance financière. Du fait des écarts significatifs existant entre les différentes durées de vie utiles des éléments individuels des biens immobiliers, les coûts ont été ventilés entre différents composants : structure de l'immeuble, toitures et fenêtres, aménagements et installations qui ont été ventilés en sous-éléments qui sont amortis sur des

Placements et autres actifs financiers

Les placements et actifs financiers figurant dans l'État de la situation financière comprennent principalement les placements détenus pour le compte des participants à la Caisse de prévoyance du personnel et les contributions des pays membres au Budget et Fonds de réserve pour les pensions. Ils sont constitués de parts de fonds de placement et de dépôts bancaires. Les fonds de placement sont investis en obligations, en actions, en biens immobiliers et en instruments financiers dérivés en fonction d'objectifs définis en termes de risque et de performance.

Les actifs du Budget et Fonds de Réserve pour les Pensions (PBRF) sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'État de la performance financière, alors que les produits et charges de la Caisse de prévoyance du personnel ne sont pas enregistrés dans l'État de la performance financière puisque les résultats des placements reviennent aux participants.

Les deux fonds sont compris dans l'actif non courant, conformément à la stratégie de placement à long terme. À la fin de chaque exercice, il est procédé à une évaluation des placements détenus par les fonds. Leur valeur est définie en référence aux cours officiels en vigueur le jour de l'évaluation, hors intérêts courus à partir de la date du dernier versement d'intérêts dans le cas d'obligations ou de valeurs à revenu fixe, ou à partir d'évaluations des contrats communiqués par le gestionnaire de fonds pour les placements non cotés. L'écart entre la juste valeur de marché et la valeur comptable est comptabilisé en plus ou moins-value.

Pour les opérations d'achat, le coût auquel chaque placement est comptabilisé est calculé sur la base du prix d'achat, hors intérêts courus à la date de l'acquisition et frais encourus en liaison avec cette acquisition. Si les valeurs appartenant à une même émission sont achetées à des prix différents, un prix d'achat moyen est calculé pour chaque unité.

Pour les opérations de vente ou de remboursement, les produits sont calculés sur la base du prix de vente ou du montant remboursé, hors intérêts acquis à la date de la vente et frais encourus en liaison avec cette vente.

Afin de déterminer les plus ou moins-values réalisées en cas de cession ou de rachat de titres de placement, les produits tirés de la vente calculés selon la méthode décrite ci-dessus sont comparés au coût en capital des placements concernés.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les fonds en banque, les dépôts à terme et d'autres placements très liquides à court terme qui sont facilement convertibles en une somme connue et qui ne présentent qu'un risque insignifiant de modification de leur valeur.

Risques financiers

L'Organisation a élaboré des stratégies de gestion des risques conformément à sa réglementation financière. L'Organisation est exposée à des risques financiers variés, notamment risque de marché (risque de change et de cours), risque de liquidité et risque de crédit. L'Organisation ne recourt que de manière limitée aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ses différents risques.

a) Risque de change

L'Organisation reçoit des contributions volontaires et des recettes tirées de la vente de publications en devises autres que l'euro et se trouve donc exposée à un risque de change découlant des fluctuations des taux de change.

L'Organisation dispose hors de la zone euro, aux États-Unis, au Japon et au Mexique de bureaux de représentation avec quelques actifs de faible valeur. Les dépenses d'exploitation réglées en monnaie locale sont généralement compensées par les recettes des ventes des publications dans cette même monnaie.

b) Risque de cours

L'Organisation est exposée à un risque de variation des cours des actions du fait des placements de ses fonds de pension.

c) Risque de liquidité

En cas de besoin de liquidités, l'Organisation peut négocier et utiliser les facilités de crédit bancaire disponibles.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Organisation est limité car ses contributeurs ont généralement une excellente notation financière.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque l'Organisation a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle devra assurer le règlement. Les provisions sont constituées sur la base de l'estimation la plus fiable, par la direction, de la dépense requise pour régler cette obligation à la date d'établissement de l'État de la situation financière.

Avantages du personnel*Régime à cotisations définies*

La Caisse de prévoyance du personnel est un plan d'épargne-retraite à cotisations définies qui ne peut plus accepter de nouveaux cotisants depuis 1974. Conformément à son règlement, elle constitue une entité séparée, gérée par le Secrétaire général pour le compte de ses participants actifs et retraités. La Caisse reçoit les cotisations des agents affiliés à hauteur de 7 % et de l'Organisation à hauteur de 14 % des salaires, elle gère ses actifs et verse aux participants les sommes retirées des comptes.

La Caisse est consolidée dans les comptes de l'Organisation, les actifs et passifs de la Caisse sont portés dans l'État de la situation financière. Ses produits et ses charges ne sont pas enregistrés dans l'État de la performance financière du fait qu'ils reviennent aux participants. De ce fait, même s'il s'agit d'un régime à cotisations définies, une provision et un actif équivalent sont portés au bilan de l'Organisation.

Régimes à prestations définies

L'Organisation gère plusieurs programmes à prestations définies comprenant des régimes de pension, une couverture santé postérieure à l'emploi et des avantages liés à l'ancienneté (indemnités de fin de carrière pour un groupe fermé).

La Section commune d'administration des pensions (SCAP), intégrée dans un Service International des Rémunérations et des Pensions depuis le 1^{er} janvier 2012 (SIRP), administre les régimes de pension des six Organisations coordonnées dont l'OCDE), et, agissant en qualité d'actuaire de l'Organisation, procède à l'évaluation des engagements à comptabiliser chaque année au titre des prestations définies et des dépenses connexes.

Les dernières évaluations actuarielles au 31 décembre 2011 ont été effectuées selon la méthode des unités de crédit projetées qui attribue une unité supplémentaire de droit aux prestations à chaque période de service. Chaque unité est mesurée séparément jusqu'à constituer l'obligation finale. Des mesures destinées à réduire les coûts et les engagements au titre des soins de santé postérieurs à l'emploi ont été décidées en décembre 2011. Les hypothèses en termes de nombre de nouveaux retraités affiliés à leur régime de santé national primaire ont été modifiées en conséquence et les montants inscrits à fin 2011 en tant qu'obligations futures au titre des avantages du personnel reflètent l'impact estimé de ces décisions.

Les engagements de l'Organisation au titre des avantages du personnel sont partiellement financés par des actifs détenus séparément et reconnus dans l'État de la situation financière de l'Organisation. Les actifs du Budget et Fonds de réserve pour les pensions et ceux de la Caisse de prévoyance du personnel sont distincts de tous les autres actifs de l'Organisation. Les actifs de ces deux fonds ne peuvent être utilisés que pour régler les prestations et pour financer leurs dépenses d'administration.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés selon la méthode du "corridor". Les gains et pertes actuariels sont réputés pouvoir être portés dans l'État de la performance financière s'ils sont supérieurs à 10 % de la juste valeur des actifs du régime, ou de la valeur actuelle des engagements bruts au titre des prestations définies du régime au début de l'exercice, si celle-ci est supérieure.

Constatation des produits

Les contributions obligatoires et volontaires sont comptabilisées quand ces ressources sont approuvées.

Les revenus des contributions volontaires sont comptabilisés à hauteur des montants dépensés au cours de la période. Le solde des contributions volontaires non utilisées et les autres revenus rattachés à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés.

Les revenus des ventes de publications sont comptabilisés au moment de leur expédition et ceux des ventes de services d'accès aux statistiques de l'OCDE et aux données sur support électronique sont comptabilisés au moment où ces données deviennent accessibles.

Les produits financiers sont calculés au prorata temporis, par référence au principal encours et au taux d'intérêt effectif applicable. Les autres revenus, y compris les remboursements de frais par des tiers, sont pris en compte lorsqu'ils sont acquis à l'Organisation selon les termes des contrats convenus, ou, en l'absence de contrats, lors de leur encaissement.

Contrats de location

L'Organisation n'a aucun contrat de location-financement.

Les loyers payables dans le cadre de contrats de location-exploitation sont comptabilisés en charges selon la méthode d'allocation uniforme sur la durée du bail correspondant, même si les paiements ne sont pas effectués sur cette base. Les avantages reçus et à recevoir à titre d'incitation à signer un bail d'exploitation sont échelonnés de la même manière sur la méthode de location uniforme sur la durée du bail, sauf lorsque la période restant à courir jusqu'à la date de révision à laquelle le loyer doit être ajusté pour la première fois au taux du marché en vigueur est plus courte que la durée du bail, auquel cas c'est la période plus courte qui est utilisée.

Note 4 : Avis et estimations comptables

Pour l'application des principes comptables de l'Organisation, qui sont décrits à la note 3, la direction doit formuler des avis, des estimations et des hypothèses concernant les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif qui ne ressortent pas directement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes reposent sur des données antérieures et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats effectifs peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence. Les révisions des estimations comptables sont prises en compte au cours de l'exercice pendant lequel l'estimation est révisée si l'estimation concerne uniquement cette période ou au cours de l'exercice pendant lequel la révision intervient et des exercices futurs si la révision concerne à la fois l'exercice en cours et les exercices futurs.

Les estimations concernent notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la juste valeur des terrains et immeubles, les engagements au titre du régime de pension à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi, les montants prévus pour les litiges, l'évaluation des retours de publications invendues, le risque financier sur les stocks et les créances, les charges à payer, les éléments d'actif et de passif éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations.

Note 5 : Disponibilités

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Caisse	5	4
Dépôts bancaires libres - euros	132 566	100 268
Dépôts bancaires libres - autres devises	1 157	1 643
Total, disponibilités fonds libres	133 728	101 915
Dépôts bancaires non libres	29 133	22 000
Dépôts bancaires et instruments de trésorerie - PBRF	12 152	13 974
Total, disponibilités fonds non libres	41 285	35 974
Total des disponibilités	175 013	137 889

Les disponibilités sur fonds libres, qui consistent en la trésorerie générale de l'Organisation, sont placées sur des comptes bancaires rémunérés, dans des titres monétaires ou sur des comptes bancaires d'épargne assurant une liquidité quotidienne. La trésorerie générale représente l'ensemble des liquidités disponibles pour les budgets de Partie I et de Partie II et les contributions volontaires.

Au 31 décembre 2011, les soldes de la trésorerie générale totalisaient 133,7 M€, contre 101,9 M€ fin 2010. Cette évolution tient principalement aux dates de recouvrement des contributions obligatoires. Les soldes de trésorerie sont restés positifs tout au long de l'année et on constate une amélioration en ce qui concerne

les contributions obligatoires non payées en fin d'année à l'Organisation (28,4 M€ au 31 décembre 2011 contre 64,6 M€ au 31 décembre 2010).

Les disponibilités sur fonds non libres (41,3 M€ au 31 décembre 2011) sont des dépôts affectés à des usages particuliers. Les allocations en sont des réserves dont le détail et l'évolution sont décrites à la note 18 des états financiers.

- Les fonds de trésorerie provenant de la vente en 2004 des bureaux à Chardon Lagache avaient été affectés à des réserves spécifiques (à présent celle du CIBRF) et s'élèvent à 12,5 M€ à fin 2011.
- Les fonds de trésorerie provenant de la Réserve du Plan médical et de la provision de péréquation du contrat d'assurance, qui sont affectés à une nouvelle réserve PEHL, s'élèvent à 16,6 M€ au 31 décembre 2011.
- les fonds de trésorerie du Budget et Fonds de réserve pour les pensions.

Les avoirs du PBRF, y compris les dépôts en espèces, sont réservés au paiement des prestations de pension et des dépenses d'administration du Fonds comme prévu par ses statuts. Au 31 décembre 2011, ces liquidités et dépôts bancaires représentaient 3,9 % du montant total des actifs du PBRF, contre 4,7 % en 2010. Au 31 décembre, ils correspondaient au montant estimatif des liquidités nécessaires au paiement des prestations au cours des six mois suivants.

L'Organisation n'a pas de lignes de crédit confirmées mais a conclu avec ses banques des accords de découvert informels et limités. Ces accords peuvent être dénoncés par les banques à tout moment. Aucun emprunt n'a été effectué au titre de facilités de découvert en 2011 ou en 2010.

Note 6 : Stocks

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Produits finis de publications	891	1 756
Fournitures	-	-
Réserve diplomatique	31	33
Stock, valeur brute	922	1 789
Provision pour dépréciation des stocks	(506)	(1 293)
Stocks, valeur nette	416	496

Les publications achevées incluent les publications destinées à la vente et les publications diffusées gratuitement. L'impression des publications de l'OCDE est presque entièrement externalisée depuis 2009.

La provision pour dépréciation des stocks représente l'amortissement à leur valeur de réalisation nette des stocks de publications achevées. Afin de réduire les coûts de stockage, il a été décidé de procéder à la destruction de 151 635 copies début 2011. La valeur brute de ces éléments s'est élevée à 581 K€. Cette

opération est reportée dans la note ci-dessus dans les postes Produits finis de publications et Provision pour dépréciation des stocks.

Note 7 : Créances et charges constatées d'avance

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	€'000	€'000
Créances et charges constatées d'avance courantes		
Contributions obligatoires - pays membres	27 070	63 718 *
Contributions obligatoires - pays membres ajustement fiscal et autres	200	639 *
Contributions obligatoires - pays non membres participant aux programmes de Partie II	1 334	875
Provision pour dépréciation contributions obligatoires - pays non membres participant aux programmes de Partie II	(38)	(35)
Contributions volontaires	55 836	38 706
Provision pour dépréciation contributions volontaires	(207)	(95)
Charges constatées d'avance	1 434	1 170
Autres créances	24 147	23 733
Provision pour dépréciation autres créances	(469)	(469)
Publications	591	618
Provision pour dépréciation publications	(74)	(118)
Total des créances et charges constatées d'avance courantes	109 824	128 742
Créances non courantes		
Contributions volontaires	30 843	19 380
Total des créances et charges constatées d'avance	140 667	148 122

(*) La valeur cumulée correspond à la ligne "Contributions obligatoires - pays membres" dans les Etats financiers 2010

Les contributions obligatoires et volontaires à recevoir représentent des produits non encore encaissés que les pays membres, les économies non membres et les donateurs se sont engagés à verser à l'Organisation pour l'exécution du Programme de travail.

La diminution du poste « contributions obligatoires » des pays membres (36,7 M€) est due à des retards de paiement nettement moins importants qu'en 2010 ainsi évoqué dans la note 5. Les contributions obligatoires des non-membres restant dues sont en augmentation fin 2011 de 459 K€ par rapport aux arriérés constatés à la fin du mois de décembre 2010.

L'accroissement de la partie courante des contributions volontaires à recevoir (à moins d'un an au 31 décembre 2011) comparée avec le montant attendu au 31 décembre 2010 provient d'une augmentation significative dans les contributions volontaires acceptées durant 2011.

Les autres créances se composent pour l'essentiel d'impôts et de taxes remboursables pour un montant de 18,5 M€ (2010 : 19,9 M€), des sommes à recevoir de pays membres pour divers services rendus, notamment location de bureaux et dépenses de personnel.

Les contributions volontaires non courantes sont dues plus de 12 mois après la date de fin d'exercice conformément aux conditions auxquelles elles ont été offertes. L'augmentation des créances non courantes est principalement due à l'augmentation des contributions volontaires pluriannuelles acceptées pour le Programme de travail 2011 comparativement à 2010.

Note 8 : Prêts au personnel

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Courant	3 563	3 586
Non courant	5 366	4 868
Total prêt au personnel	8 929	8 454

L'Organisation gère un programme de prêts au personnel qui permet aux agents d'obtenir des prêts soumis à des limites définies. Les prêts au personnel sont financés par un emprunt bancaire à court terme de 8,7 M€ (2010 : 8,2 M€). Le taux d'intérêt demandé dans ce cadre aux emprunteurs est revu tous les six mois, sur la base du taux de l'emprunt bancaire augmenté d'une marge destinée à couvrir les frais de gestion des prêts. Les remboursements sont assurés par retenue sur les salaires et solde des comptes des agents en cas de départ.

L'encours des prêts au 31 décembre est classifié comme actif courant pour les montants dus à moins d'un an, et comme actif non courant pour les montants dus à plus d'un an.

Note 9 : Immobilisations financières – non courantes

	Notes	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Dépôts de garantie des baux de bureaux	a	1 100	977
Caisse de prévoyance du personnel	b & d	26 643	26 537
Placements du Budget et Fonds de réserve pour les pensions	c & d	294 888	279 773
Total immobilisations financières - non courantes		322 631	307 287

- a) Les dépôts de garantie effectués par l'Organisation garantissent l'exécution de ses obligations de locataire des immeubles de bureaux pris à bail. L'augmentation des dépôts et cautionnements au 31 décembre 2011 s'explique principalement par un nouveau dépôt de garantie de l'AIE suite à un nouveau bail pour des locaux supplémentaires (+137 K€) ainsi qu'un réajustement à la hausse d'un dépôt pour un bureau existant de l'AEN (+7 K€), compensée en partie par un remboursement de dépôt de garantie d'un ancien contrat de location Porte Maillot (-37 K€).

- b) La Caisse de prévoyance du personnel a été fermée à de nouveaux entrants depuis 1974, date à laquelle les participants ont eu la possibilité de choisir de rester affiliés à la Caisse ou de transférer leurs droits à pension au Nouveau régime de pension à prestations définies de l'Organisation. En 2006, la gestion de la Caisse a été transférée à la SCAP.

La Caisse de prévoyance du personnel compte au 31 décembre 2011 huit agents en activité (2010 : 11) et 215 retraités (2010 : 221).

Au cours de l'exercice, les variations des placements de la Caisse de prévoyance du personnel ont été les suivantes :

	31 décembre 2010	Acquisitions de l'exercice	Cessions / Ajustements	31 décembre 2011
	€'000	€'000	€'000	€'000
Valeur brute des placements				
Contrat de capitalisation	32 299	1 807	(7 555)	26 551
Élimination des placements du PBRF	(6 005)		6 005	-
Fonds communs de placement monétaires	214	-	(214)	-
Disponibilités	28	64	-	92
Total valeur brute des placements	26 536	1 871	(1 764)	26 643
Autres immobilisations financières	1	-	(1)	-
Total des actifs de la Caisse de prévoyance du personnel	26 537	1 871	(1 765)	26 643

- c) En 2000, l'Organisation a créé le Budget et Fonds de Réserve pour les Pensions afin de « lisser l'évolution des contributions des pays membres dans le temps, d'assurer la stabilité financière du programme de travail de l'Organisation, de faire intervenir des revenus de placement en complément aux contributions des agents et des pays membres et, pour ce qui est des services qui seront rendus à l'avenir, de répondre aux préoccupations qui sont apparues concernant la répartition de la charge financière des pensions correspondant à des services rendus dans le passé ». En 2005, le Conseil a procédé à un examen approfondi du Fonds et a décidé de maintenir la structure de financement à long terme de manière à accroître progressivement le pourcentage des engagements au titre des pensions qui sont capitalisés.

Au cours de l'exercice, les variations des placements du Budget et Fonds de réserve pour les pensions ont été les suivantes :

	31 décembre 2010	Acquisitions de l'exercice	Cessions / Ajustements	Plus/moins- values non réalisées à la clôture de l'exercice	31 décembre 2011
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Valeur brute des placements					
Fonds obligataires	74 889	5 992	-	-	80 881
Fonds d'investissement en actions	164 339	8 431	-	-	172 770
Fonds équilibrés	-	9 078	-	-	9 078
Fonds immobilier	10 579	8 690	-	-	19 269
Investissement dans la Caisse de prévoyance du personnel	6 005	-	(6 005)	-	-
Total valeur brute des placements	255 812	32 192	(6 005)	-	281 999
Ajustement des placements à la juste valeur					
Fonds obligataires	1 764	-	-	16 050	17 814
Fonds d'investissement en actions	21 313	-	-	(22 916)	(1 603)
Fonds équilibrés	-	-	-	(584)	(584)
Fonds immobilier	884	-	-	(3 622)	(2 738)
Investissement dans la Caisse de prévoyance du personnel	-	-	-	-	-
Total des ajustements à la juste valeur	23 961	-	-	(11 072)	12 889
Valeur nette des placements	279 773	32 192	(6 005)	(11 072)	294 888

Le Budget et Fonds de réserve pour les pensions sert exclusivement au paiement des prestations de pension du personnel et il est géré conformément à ses statuts. Les objectifs de placement qui lui sont assignés tiennent compte de son caractère à long terme et de la nature des obligations des régimes de pension de l'OCDE. Le Fonds investit à long terme en actions, en placements à revenu fixe et en actions d'entreprises immobilières cotées. La position stratégique à long terme est destinée à maximiser le rendement total, sous réserve des règles relatives aux risques de crédit et de liquidité, avec une volatilité limitée. Au 31 décembre, le portefeuille d'investissement du PBRF s'élevait au total à 294,9 millions d'euros et était investi à 33,5 % dans des placements obligataires, soit des fonds communs de placement d'obligations gouvernementales indexées sur l'inflation de la zone euro (9,3 %) et des fonds de swaps de taux d'intérêt / swaps indexés sur l'inflation de la zone euro (24,1 %), à 58,0 % dans des fonds communs en actions, c'est-à-dire des placements en actions de la zone euro (28,6 %), du « Monde » (21,5 %) et des « Marchés émergents » (7,9 %), à 5,6 % dans un fonds commun de placement d'actions immobilières de la zone euro et à 2,9 % dans un fonds commun de placement équilibré.

Les plus-values et les moins-values latentes sont portées dans l'État de la performance financière.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, le compte du PBRF dans la Caisse de prévoyance a été fermé.

La valeur nette des placements en juste valeur du PBRF à fin 2011 s'est accrue de 5,4 % par rapport à fin 2010.

La Caisse de prévoyance du personnel et le Budget et Fonds de réserve pour les pensions sont exposés, du fait de leurs placements, à des risques financiers qui tiennent aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des valeurs. Les titres détenus par les deux fonds sont libellés principalement en euros ou couverts contre le risque de change pour limiter ce risque. Pour couvrir les engagements à court terme des prestations de pension de l'exercice en cours, une fraction des actifs du Fonds est détenue sur des dépôts bancaires (se reporter à la note 5).

Note 10 : Biens, installations et équipements

Au cours de l'exercice, les variations des biens, installations et équipements ont été les suivantes :

	31 décembre 2010	Acquisitions / Amortissements	Cessions	Transferts	Réévaluation	31 décembre 2011
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Coûts d'acquisition, biens, installations et équipements						
Agencements et installations - Locaux loués	4 858	272	-	-	-	5 130
Autres biens, installations et équipements	45 343	4 492	(1 577)	265	-	48 523
Immobilisations en cours	169	102	-	(265)	-	6
Total coûts d'acquisition, biens, installations et équipements	50 370	4 866	(1 577)			53 659
Amortissements						
Agencements et installations - Locaux loués	(722)	(604)	-	-	-	(1326)
Autres biens, installations et équipements	(30 938)	(5 128)	1 558	-	-	(34 508)
Total amortissements	(31 660)	(5 732)	1 558			(35 834)
Valeur nette biens, installations et équipements						
Agencements et installations - Locaux loués	4 136	(332)	-	-	-	3 804
Autres biens, installations et équipements	14 405	(636)	(19)	265	-	14 015
Immobilisations en cours	169	102	-	(265)	-	6
Total valeur nette biens, installations et équipements	18 710	(867)	(19)			17 825

Les acquisitions dans les locaux loués - installations et équipements concernent l'aménagement de bureaux loués.

Les acquisitions d'autres biens, installations et équipements concernent principalement le matériel informatique et le mobilier de bureau ainsi que des équipements de sécurité et de conférence.

Note 11 : Terrains et immeubles

Les terrains et immeubles de l'Organisation se composent principalement de son siège de La Muette, à Paris.

	31 décembre 2010 €'000	Acquisitions / Amortissements €'000	Cessions €'000	Transferts €'000	Réévaluation €'000	31 décembre 2011 €'000
Coût historique / Réévaluation						
Terrains	86 600	-	-	-	-	86 600
Immeubles	368 900	751	(321)	1 198	-	370 528
Immobilisations en cours	463	1 480	-	(1 198)	-	745
Total terrains et immeubles	455 963	2 231	(321)	-	-	457 873
Amortissements						
Immeubles	-	(11 855)	8	-	-	(11 847)
Total amortissements	-	(11 855)	8	-	-	(11 847)
Valeur nette des terrains et immeubles						
Terrains	86 600	-	-	-	-	86 600
Immeubles	368 900	(11 104)	(313)	1 198	-	358 681
Immobilisations en cours	463	1 480	-	(1 198)	-	745
Total valeur nette des terrains et immeubles	455 963	(9 624)	(313)	-	-	446 026

En janvier 2000, le Conseil a décidé de rénover les bâtiments du siège de La Muette : ces travaux constituent le projet du site en cours. Ce projet prévoit :

- la rénovation du Château et sa mise en conformité avec les normes modernes.
- le désamiantage et la rénovation du nouveau bâtiment et de l'annexe Pascal (aujourd'hui rebaptisés bâtiments Marshall) sans modification de la structure ;
- la construction d'un nouveau centre de conférences.

Le projet du site a été financé par des contributions des pays membres.

Le coût total du projet est détaillé dans la note 26B « Engagements de dépenses ». Les coûts de rénovation/construction sont cumulés au poste « Immobilisations en cours » jusqu'à ce que les travaux de construction/rénovation soient achevés et dûment réceptionnés par l'Organisation, date à laquelle les coûts sont transférés au poste « Immeubles ».

Tous les principaux travaux de construction et de rénovation ont été achevés dans les délais et le budget prévus pour le projet du site. Le Château a été de nouveau opérationnel au premier trimestre 2006, la construction du Centre de conférences, y compris les installations de restauration destinés aux agents, a été achevée au quatrième trimestre 2007 et la rénovation du bâtiment Marshall a été achevée au quatrième trimestre 2008. L'aménagement paysager des jardins du Château et les derniers aménagements des bureaux ont été menés en 2010 et se sont poursuivis en 2011. A la fin de 2011 des travaux restaient à effectuer dans le centre de conférence et le bâtiment Marshall.

Réévaluation

Les terrains et immeubles comptabilisés à leur juste valeur ont été réévalués sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre 2010, conformément à l'évaluation faite par France Domaine Paris.

Conformément à l'approche comptable détaillée dans la note 3, la prochaine estimation de la valeur de ce patrimoine aura lieu courant 2012.

L'effet cumulatif des réévaluations a été comptabilisé comme suit :

Écarts de réévaluation	
Montants comptabilisés dans l'état de la performance financière €'000	Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière €'000
Au 31 décembre 2010	
Excédent de réévaluation des terrains	- 12 589
Excédent de réévaluation des immeubles	- 211 110
Au 31 décembre 2011	
Excédent de réévaluation des terrains	- -
Excédent de réévaluation des immeubles	- -
Écarts nets de réévaluation cumulés au 31 décembre 2011	- 223 699

Les écarts de réévaluation positifs sont habituellement portés aux réserves dans l'État de la situation financière. Toutefois, lorsqu'un écart de réévaluation positif a pour effet de compenser un écart de réévaluation négatif auparavant comptabilisé en charges, il est comptabilisé comme produit dans l'État de la performance financière.

Note 12 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels achetés.

	31 décembre 2010 €'000	Acquisitions / Amortissements €'000	Cessions €'000	Transferts €'000	31 décembre 2011 €'000
Coût d'acquisition	5 493	1 810	(5)	-	7 298
Immobilisations incorporelles en cours	1	18	-	-	19
Amortissements	(4 386)	(858)	1	-	(5 243)
Total Immobilisations incorporelles nettes	1 108	970	(4)	-	2 074

Les cessions concernent principalement des logiciels qui ont été remplacés par de nouvelles versions de logiciels ou d'autres logiciels mieux adaptés aux opérations de l'Organisation.

Note 13 : Emprunts

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Emprunt relatif aux prêts au personnel (voir note 8)	8 700	8 200

Note 14 : Fournisseurs et charges à payer

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Dettes fournisseurs et charges à payer	35 771	34 312
Dettes envers le personnel et les organismes de prévoyance	27 991	27 201
Avances sur contributions obligatoires et contributions volontaires	15 085	21 446
Autres avances et dettes	10 640	11 554
Total fournisseurs et charges à payer	89 487	94 513

Les fournisseurs et les charges à payer comprennent les factures reçues des fournisseurs et non encore réglées ainsi que les montants à payer pour des prestations réalisées au cours de l'exercice mais non encore facturées. Les charges à payer s'élèvent à 23,4 M€ au 31 décembre 2011 (2010 : 21,7 M€). Il n'y a plus au 31 décembre 2011 de retenues de garantie au titre des travaux du site. Les dettes envers le personnel représentent essentiellement les congés payés, les autres droits à congés et les autres montants acquis aux salariés. Les dettes envers les organismes de prévoyance sont constituées des cotisations courantes, dont la plus importante concerne le contrat d'assurance santé.

Les avances sur contributions volontaires ont connu une réduction de 5,5 M€ par rapport à fin 2010.

Les autres sommes à payer sont constituées d'excédents budgétaires et d'intérêts, à hauteur de 1,9 M€ (2010 : 1,5 M€) ainsi que d'avances 6,0 M€ (2010 : 5,6 M€) versées au titre de projets spéciaux et par les pays candidats à l'adhésion. Les excédents budgétaires sont crédités sur des comptes affectés à chacun des pays membres lorsqu'ils ont été approuvés par le Conseil de l'Organisation. Les pays membres peuvent alors les utiliser à leur convenance. Une avance de 1,4 M€ sur le résultat 2011 a été mise à la disposition des états membres lors de l'appel des contributions obligatoires 2011. Tous les excédents jusqu'à la clôture de 2010 ont été approuvés par le Conseil.

Note 15 : Provisions pour risques et charges

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Total provisions pour risques et charges	144	169

Les provisions pour risques et charges représentent l'évaluation à la date de clôture des paiements à effectuer au titre de divers contentieux auxquels l'Organisation est partie et le coût des retours par les distributeurs des publications invendues. En 2011, des provisions supplémentaires ont été constituées pour un montant de 95 K€, les montants utilisés pendant l'exercice se sont élevés à 114 K€ et les montants inutilisés reversés au cours de l'exercice ont représenté 5 K€.

Note 16 : Avantages du personnel**Régimes à cotisations définies**

La Caisse de prévoyance du personnel, qui ne peut plus accepter de nouveaux cotisants depuis 1974, est un régime à cotisations définies. L'engagement de l'Organisation se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Les actifs investis étant détenus par l'Organisation, une dette est comptabilisée en contrepartie de l'actif de la caisse analysé plus haut dans la note 9.

Le montant versé par l'OCDE au titre des cotisations à la Caisse de prévoyance s'élève à 21 K€ pour l'année 2011 (39 K€ pour l'année 2010).

Régimes à prestations définies

L'Organisation gère différents régimes à prestations définies qui incluent un régime de pension coordonné avec cinq autres organisations internationales, un régime de pension révisé pour les agents recrutés après le 1^{er} janvier 2002, une couverture santé postérieure à l'emploi et des avantages liés à l'ancienneté (indemnités de fin de carrière) s'appliquant à un groupe fermé d'agents depuis 1993.

Les avantages du personnel représentent l'estimation des engagements actuariels pris au titre des régimes de pension à prestations définies, de la couverture santé postérieure à l'emploi et des avantages liés à l'ancienneté.

Hypothèses actuarielles

Au 31 décembre, les principales hypothèses actuarielles retenues dans le calcul des engagements à prestations définies étaient les suivantes (exprimées en moyennes pondérées) :

	2011		2010	
	Pensions	Couverture Santé postérieure à l'emploi	Pensions	Couverture Santé postérieure à l'emploi
Taux d'actualisation	3,70%	3,75%	3,88%	3,96%
Taux de revalorisation future des salaires	2,15%		2,15%	
Taux de revalorisation future des pensions	2,15%		2,15%	
Taux de revalorisation future du régime révisé de pension	1,80%		1,80%	
Taux d'augmentation future des frais de santé		3,80%		3,80%

Les hypothèses démographiques sont revues dans leur intégralité tous les cinq ans, la dernière révision ayant eu lieu en 2008. Des mesures destinées à réduire les coûts et les engagements au titre des soins de santé postérieurs à l'emploi ont été décidées en décembre 2011. Les hypothèses en termes de nombre de nouveaux retraités affiliés à leur régime de santé national primaire ont été modifiées en conséquence. Le taux d'inflation médicale futur n'a pas été modifié à fin 2011.

Provisions au 31 décembre 2011

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont les suivantes :

	31 décembre 2011 €'000	31 décembre 2010 €'000
Caisse de prévoyance du personnel	26 643	26 537
Régimes à cotisations définies	26 643	26 537
Régimes de retraite	1 416 197	1 329 784
Couverture santé postérieure à l'emploi	299 668	278 408
Régimes à prestations définies	1 715 865	1 608 192
Total des avantages du personnel	1 742 508	1 634 728
dont avantages du personnel courant	81 219	75 860
dont avantages du personnel non courant	1 661 289	1 558 868

La provision relative aux régimes à prestations définies se décompose de la manière suivante :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000
Valeur actuelle des engagements	(1 832 540)	(287 224)	(2 119 764)	(1 750 299)	(325 725)	(2 076 024)
(Gains) / pertes actuarielles non comptabilisées	416 343	(12 444)	403 899	420 515	47 317	467 832
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière	(1 416 197)	(299 668)	(1 715 865)	(1 329 784)	(278 408)	(1 608 192)

Une perte non comptabilisée de 47,3 M€ avait été constatée fin 2010 dans le passif de la couverture santé postérieure à l'emploi, alors qu'un gain non comptabilisé de 12,4 M€ y est constaté au 31 décembre 2011.

Coût des régimes à prestations définies

Les montants portés dans l'État de la performance financière sont les suivants :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000
Contributions obligatoires des pays membres au PBRF	49 147	-	49 147	49 176	-	49 176
Cotisations employeur	27 681	-	27 681	27 487	-	27 487
Autres produits (ajustement fiscal des pensions)	5 194	-	5 194	5 050	-	5 050
Contributions aux pensions et autres produits de l'exercice	82 022	-	82 022	81 713	-	81 713
Coût des services rendus au cours de l'exercice	69 842	12 422	82 264	62 386	11 377	73 763
Intérêt de la dette	66 543	12 784	79 327	66 649	12 526	79 175
Pertes actuarielles comptabilisées dans l'exercice	24 549	1 474	26 023	18 466	140	18 606
Cotisations salariales de pension	(15 919)	-	(15 919)	(15 637)	-	(15 637)
Autres cotisations salariales de pension et transferts de la caisse de prévoyance du personnel	(1 366)	-	(1 366)	(1 557)	-	(1 557)
Autres charges (ajustement fiscal des pensions, frais de santé postérieurs à l'emploi)	5 194	238	5 432	5 050	222	5 272
Pensions et autres charges de l'exercice	148 843	26 918	175 761	135 357	24 265	159 622

Le coût des services accomplis au cours de l'exercice correspond à l'augmentation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies résultant des services accomplis par le personnel au cours de l'exercice.

L'intérêt de la dette correspond à l'augmentation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies due au fait que la date de règlement des prestations est plus proche d'un an.

Les autres produits incluent l'ajustement fiscal des pensions (remboursement fait par les états membres d'une partie des impôts payés par les retraités au titre des pensions) qui sont également portés en charge.

Évolution des engagements relatifs aux régimes à prestations définies

L'Organisation procède à une évaluation actuarielle des différents régimes à prestations définies en vigueur à la date de clôture de l'exercice afin de mesurer ses obligations au titre des avantages consentis à son personnel.

L'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations définies est réalisée en actualisant les paiements futurs probables requis pour remplir les obligations résultant des services accomplis par les agents pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement de marché, à la date de clôture, des obligations de l'état français libellées en euros ayant des échéances résiduelles proches des échéances attendues de paiements des prestations.

L'évolution de la valeur actuelle des obligations futures au titre des avantages du personnel est la suivante :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000
Obligations futures au titre des avantages du personnel au début de l'exercice	(1 750 299)	(325 725)	(2 076 024)	(1 595 259)	(289 770)	(1 885 029)
Charges de l'exercice :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(69 842)	(12 422)	(82 264)	(62 386)	(11 377)	(73 763)
Intérêt de la dette	(66 543)	(12 784)	(79 327)	(66 649)	(12 526)	(79 175)
Prestations versées	74 520	5 421	79 941	68 787	5 026	73 813
Gains / (pertes) actuariels nets de l'exercice	(20 376)	58 286	37 910	(94 792)	(17 078)	(111 870)
Obligations futures au titre des avantages du personnel à la fin de l'exercice	(1 832 540)	(287 224)	(2 119 764)	(1 750 299)	(325 725)	(2 076 024)

La baisse des obligations futures au titre de la couverture santé postérieure à l'emploi au 31 décembre 2011 par rapport au montant à fin 2010 provient du changement d'hypothèses évoqué plus haut.

Évolution des écarts actuariels des régimes à prestations définies

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000
Les mouvements actuariels (gains) et pertes sont :						
Pertes actuarielles non comptabilisées au début de l'exercice	420 515	47 317	467 832	344 189	30 379	374 568
(Gains) / pertes actuariels de l'exercice	20 376	(58 286)	(37 910)	94 792	17 078	111 870
Pertes actuarielles comptabilisées dans l'exercice	(24 548)	(1 475)	(26 023)	(18 466)	(140)	(18 606)
Pertes actuarielles non comptabilisées à la fin de l'exercice	416 343	(12 444)	403 899	420 515	47 317	467 832
Limite du corridor et (gains) / pertes actuariels comptabilisés sont :						
Pertes actuarielles non comptabilisées au début de l'exercice	420 515	47 317	467 832	344 189	30 379	374 568
Limite du corridor : 10 % de la valeur de l'obligation au début de l'exercice	(175 030)	(32 572)	(207 602)	(159 526)	(28 977)	(188 503)
Pertes actuarielles à amortir sur la durée d'activité moyenne prévue résiduelle des agents bénéficiaires des avantages	245 485	14 745	260 230	184 663	1 402	186 065
Durée d'activité moyenne résiduelle prévue des agents bénéficiaires des avantages	10	10		10	10	
Pertes actuarielles comptabilisées dans l'exercice	(24 548)	(1 475)	(26 023)	(18 466)	(140)	(18 606)

Des gains ou pertes actuariels sont constatés lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme relatives aux obligations ; ils résultent d'ajustements fondés sur l'expérience (différence entre les évaluations actuarielles et les résultats effectivement observés) et de l'évolution des hypothèses actuarielles.

La baisse du taux d'actualisation utilisé du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011 pour les prestations de pension, qui est passé de 3,88 % à 3,7 %, explique principalement les pertes actuarielles d'environ 20 M€ en 2011.

Sensibilité à l'hypothèse d'inflation médicale

Les hypothèses retenues pour l'évolution des coûts des soins de santé ont un impact significatif sur les montants portés dans l'État de la performance financière. Un changement d'un point de pourcentage des taux d'évolution retenus pour les coûts des soins de santé aurait les conséquences suivantes :

	Augmentation d'un point en pourcentage	Diminution d'un point en pourcentage
	€'000	€'000
Impact cumulé sur le coût des services rendus et l'intérêt sur la dette	7 271	(5 215)
Impact sur la dette de prestations définies	74 301	(56 748)

Historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers et des écarts actuariels d'expérience

Pour les régimes de pension à prestations définies et la couverture santé postérieure à l'emploi, l'évolution des ajustements sur cinq ans est la suivante :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Valeur actuelle des obligations de pension à prestations définies	1 832 540	1 750 298	1 595 259	1 602 748	1 388 617
Valeur nette des actifs du PBRF	303 611	293 886	251 240	186 175	213 795
Ajustements d'expérience au titre du régime de pension à prestations définies en % de l'engagement					
Régimes de retraite en %	(1.7)	5.8	2.4	(4.4)	(2.9)
Couverture santé postérieure à l'emploi en %	(20.4)	(3.5)	2.5	3.5	(0.6)

Cotisations de l'Organisation attendues sur 2012

L'Organisation prévoit de verser des cotisations d'environ 78 M€ à ses régimes de prestations de retraite en 2012.

Note 17 : Produits différés

	Partie courante		Partie non courante	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	€'000	€'000	€'000	€'000
Projet Site	7 687	8 748	96 463	102 829
Contributions volontaires	74 879	58 598	98 621	76 563
Publications	6 520	6 248	55	110
Autres opérations, Partie I, Partie II et Budgets annexes	11 291	16 120	-	-
Total produits différés	100 377	89 714	195 139	179 502

Les produits différés correspondent à des produits comptabilisés pour lesquels les charges correspondantes seront exposées après la date de clôture. Les produits différés à long terme concernent des activités qui auront lieu plus de 12 mois après la date de clôture.

Lors des exercices futurs, l'évolution des produits différés pour le projet du site correspondra principalement à la déduction pour amortissements de l'exercice pour les bâtiments qui ont été construits/rénovés et financés dans le cadre du projet du site.

La forte augmentation des produits différés au titre des contributions volontaires provient d'une augmentation significative des contributions acceptées en 2011.

Note 18 : Participation nette des pays membres et réserves

	31 décembre 2010	Ajustements IPSAS en report à nouveau	Excédents budgétaires à affecter	Résultats de l'exercice précédent affectés aux réserves	Utilisation des réserves et excédents budgétaires ajoutés aux budgets futurs	Excédents budgétaires restitués aux pays membres et autres	Transferts / réévaluations et déficit de l'exercice	31 décembre 2011
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Pensions	(1 251 070)	-	-	(78 713)	-	-	-	(1 329 783)
Couverture santé postérieure à l'emploi	(259 391)	-	-	(19 017)	-	-	-	(278 408)
Terrains et immeubles	367 907	-	-	-	-	-	-	367 907
Report à nouveau	(24 234)	(4 775)	13 986	(1488)	(5 447)	(7 051)	-	(29 009)
Participation nette des pays membres	(1 166 788)	(4 775)	13 986	(99 218)	(5 447)	(7 051)	-	(1 269 293)
Budget en Fonds de réserve pour les pensions	251 240	-	-	42 646	-	-	-	293 886
PEHL (ex Plan médical)	9 623	-	-	(463)	-	-	-	9 160
Plan médical - Programmes de prévention	59	-	-	(21)	-	-	-	38
Amiante - Dispositif de cessation d'activité anticipée	531	-	-	(40)	-	-	-	491
Budget et fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF) (ex Chardon Lagache et location de parkings au personnel)	12 068	-	-	401	-	-	-	12 469
Programme de la gestion budgétaire et financière (BFMP)	993	-	-	(159)	-	-	-	834
Publications (Partie I)	1 201	-	-	-	-	-	-	1 201
Pertes d'emploi sur postes financés par des contributions volontaires	874	-	-	-	-	-	-	874
Redevances des non-membres observateurs	200	-	-	-	-	-	-	200
Écarts de change et de conversion	664	-	-	1 707	-	-	-	2 371
Partie II - Sahel	701	-	-	310	-	-	-	1 011
Partie II - Agriculture	118	-	-	-	-	-	-	118
Partie II - AIE - Bureaux	1 274	-	-	-	-	-	-	1 274
Partie II - AIE - Pertes d'emploi	727	-	-	494	-	-	-	1 221
Partie II - AIE - Résultat net des recettes des publications et vente de données électroniques	1 097	-	-	-	-	-	-	1 097
Partie II - AIE - Résultat net des publications 2009	846	-	-	907	(449)	-	-	1 304
Total réserves	30 976	-	-	3 136	(449)	-	-	33 663
Affectation du déficit net de l'exercice précédent	(44 225)	4 775	(13 986)	53 436	-	-	-	-
Déficit net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(81 030)	(81 030)
Participation nette des pays membres et réserves	(928 797)	-	-	-	(5 896)	(7 051)	(81 030)	(1 022 774)

La participation nette des pays membres représente le passif lié aux obligations de pension et à la couverture santé postérieure à l'emploi, analysé dans la note 16, et la contrepartie des terrains et immeubles détenus par l'Organisation.

Les soldes indiqués au 31 décembre 2011 pour les avantages de pension, la couverture santé postérieure à l'emploi, et le Budget et Fonds de réserve pour les pensions sont les valeurs à la clôture de l'exercice précédent, car les variations de l'exercice sont incluses dans le déficit net de l'exercice.

Les réserves sont constituées d'excédents nets conservés en vue d'une utilisation future. Le détail de leur objet est indiqué ci-dessous :

PEHL : Suite à une décision du Conseil en décembre 2011, la réserve du Plan médical a été transférée en une réserve servant à assurer le financement des coûts futurs liés à la couverture santé postérieure à l'emploi. Cette réserve va également accueillir un montant de 7 M€ provenant de la provision pour péréquation dans le cadre du contrat d'assurance médical qui a été perçu par l'OCDE en janvier 2011 et comptabilisé dans les recettes de l'année (se reporter à la note 19).

Amiante : cette réserve est destinée à financer les indemnités de cessation anticipée d'activité d'un groupe fermé d'agents victimes de l'amiante.

CIBRF : En décembre 2011, le Conseil a approuvé la création d'un Budget et fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF). À cet effet, le Conseil a décidé de transférer au CIBRF le solde de la réserve Chardon-Lagache, afin de préparer le financement du remplacement d'actifs à long terme essentiels liés aux bâtiments de l'OCDE. La réserve Parking qui a été reconstituée courant 2011 a été apportée à cette nouvelle réserve, fusionnant ainsi 2 réserves existantes en une nouvelle réserve unique.

BFMP : financement du Programme de gestion budgétaire et financière (BFMP)

Publications (Partie I): cette réserve est conservée afin de gérer des déficits éventuels du budget annexe des publications.

Pertes d'emploi : financement des indemnités pour pertes d'emploi des agents financés par des contributions volontaires.

Redevances des non-membres observateurs : financement des risques encourus au titre des contributions irrécouvrables de ces pays à titre d'observateurs.

Écarts de change : financement des pertes de change.

Les réserves de partie II sont de même destinées à financer des besoins de financements spécifiques similaires pour les objets cités dans leurs intitulés.

Le report à nouveau cumulé correspond à des ajustements comptables IPSAS reportés.

Note 19 : Produits opérationnels

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2011 €'000	12 mois jusqu'au 31 décembre 2010 €'000
Contributions obligatoires	281 452	277 365
Contributions volontaires	102 300	94 132
Contributions aux pensions	82 022	81 713
Ventes de publications	16 732	16 634
Autres produits	21 523	23 997
Total des produits opérationnels	504 029	493 841

Les principales variations entre 2011 et 2010 sont les suivantes :

- Les contributions obligatoires pour les Parties I et II et les Budgets annexes ont évolué conformément au Budget annuel.
- Les contributions volontaires comptabilisées au cours de l'exercice ont augmenté en raison d'une forte hausse des contributions acceptées en 2011, finançant des activités spécifiques ;

- Les contributions de pension comprennent les montants versés par les pays membres au Budget et Fonds de réserve pour les pensions, les contributions de l'employeur et les autres contributions au titre de remboursements d'impôts ;
- Les revenus de publications ont légèrement augmenté en 2011, avec des niveaux élevés de vente d'abonnements d'OECD iLibrary. Les ventes individuelles de livres ainsi que les abonnements individuels de périodiques sont moins élevés qu'en 2010 ;
- Les autres produits comprennent des remboursements effectués par des tiers pour du personnel OCDE (1,6 M€), des montants versés par des économies non membres, et des produits venant du pays candidat à l'adhésion (3,9 M€ en 2011, ce montant étant en baisse de 72 % par rapport à l'année précédente en raison de la diminution du nombre de pays candidats à l'adhésion), et des recettes externes au titre de la location du centre de conférences (0,4 M€, en légère augmentation par rapport à 2010). Les autres produits comprennent en 2011 un montant de 7 M€ provenant d'un transfert de l'assureur sur la provision de péréquation existante qu'il détient au titre du contrat d'assurance de protection médicale et sociale (se reporter à la note 26).

Note 20 : Charges opérationnelles

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2011	12 mois jusqu'au 31 décembre 2010
	€'000	€'000
Les charges de personnel se composent de :		
Salaires et avantages du personnel permanent	252 461	244 077
Salaires et avantages du personnel temporaire	14 616	13 893
Autres charges de personnel (formations incluses)	1 037	1 378
Total des charges de personnel	268 114	259 348
Total charges de pension et avantages postérieurs à l'emploi (Voir Note 16)	175 761	159 622
Les honoraires des prestataires de services se composent de :		
Honoraires versés à des consultants individuels	13 597	13 185
Honoraires versés à des sociétés et organisations	20 881	21 866
Total des honoraires des prestataires de services	34 478	35 051
Charges de voyage :		
Charges de voyage missions - personnel	15 153	15 331
Charges de voyage - invités externes	7 322	7 730
Total des charges de voyage	22 475	23 061
Les charges de fonctionnement se composent de :		
Services extérieurs	14 130	13 773
Loyers	15 319	15 774
Entretien et réparations	7 775	9 928
Énergie et fluides	1 461	1 435
Achats de matières et fournitures	4 285	4 544
Édition et reproduction	622	784
Frais de conférence, d'interprétation et de traduction	5 681	5 874
Frais de communication	2 778	3 133
Frais de marketing	2 484	2 432
Publications externes	1 966	1 989
Amortissements	18 759	19 362
Variation de stocks	867	273
Total des charges de fonctionnement	76 127	79 301
Les autres charges se composent de :		
Taxes non remboursables et assurances	1 032	1 073
Autres dépenses administratives et pertes et profits opérationnels	268	265
Provisions pour risques et charges, sur arriérés de créances et stocks de publications	(715)	(235)
Total des autres charges	585	1 103
Total des charges opérationnelles	577 540	557 486

Les principales variations entre 2011 et 2010 sont les suivantes :

- L'augmentation des charges de personnel est due principalement à l'augmentation du nombre de personnel entre 2010 et 2011 (+3 %) financé par le budget et les contributions volontaires acceptées pour le Programme de Travail 2011-2012.
- Le total des honoraires des prestataires de service, des charges de voyage et des charges de fonctionnement ont diminué par rapport aux charges constatées en 2010.
- Les dépenses au titre de la location de locaux sont plus faibles qu'en 2010 du fait de la résiliation courant 2010 du contrat de location du bâtiment Ingres et de celui de l'imprimerie à Boulogne Billancourt.
- La diminution du poste entretien et réparations est due principalement à la diminution de travaux catalogués en maintenance des bâtiments.
- La diminution des amortissements en 2011 s'explique pour l'essentiel par des composants des bâtiments qui ont été totalement amortis au 31 décembre 2010.
- L'année 2011 a connu une augmentation de variations de stocks et une diminution des provisions pour stock de publications. Ces variations sont principalement dues à la destruction d'une partie de stock de publications opérée début 2011 et détaillée dans la note 6.

Note 21 : Produits et charges financiers

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2011 €'000	12 mois jusqu'au 31 décembre 2010 €'000
Intérêts reçus des fonds non libres	1 305	513
Intérêts reçus sur la trésorerie générale	1 709	705
Profits / (pertes) financiers du Budget et Fonds de réserve pour les pensions	(10 595)	16 966
Profits / (pertes) sur différences de change	463	1 575
Total des produits financiers	(7 118)	19 759
Intérêts versés	160	103
Frais bancaires	241	236
Total des charges financières	401	339
Produits et charges financiers nets	(7 519)	19 420

Les intérêts perçus sur les fonds non libres et sur la trésorerie générale ont augmenté de 1 796 K€ pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2011 par rapport à l'exercice ayant pris fin au 31 décembre 2010, du fait d'une part de la hausse des taux d'intérêt à court terme (l'EONIA est passé de 0,43 % en 2010 à 0,87 % en 2011) et d'autre part d'une gestion plus active de la trésorerie.

Les intérêts perçus sur la trésorerie générale proviennent essentiellement de contributions volontaires encaissées avant l'engagement des dépenses correspondantes. Le taux d'intérêt moyen pondéré obtenu pour 2011 a été de 1,64 %, contre 0,56 % en 2010.

Les intérêts perçus sur le Budget et Fonds de réserve pour les pensions sont de 270 K€ pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2011, contre 142 K€ pour l'exercice ayant pris fin au 31 décembre 2010, du fait principalement d'une diminution des dépôts à court terme effectués en 2010.

Les revenus d'investissement (plus ou moins-values nettes réalisées et latentes), et nets des rétrocessions des frais de gestion, s'élèvent en 2011 à une moins-value latente de 10,6 millions d'euros. Au cours de l'exercice achevé au 31 décembre 2011, les placements à long terme du Budget et Fonds de réserve pour les pensions ont affiché un rendement négatif de 3,33 % (à comparer à un rendement positif de 6,54 % en 2010). Le résultat négatif de 2011 reflète surtout le développement des marchés d'actions. 2011 était une année perturbée par une volatilité significative. Les préoccupations du marché concernant le risque de crédit souverain parmi les économies industrialisées et la crise de la zone euro, ainsi que la perspective d'un ralentissement économique, ont fortement pesé sur les marchés boursiers.

Les gains de change nets pour l'exercice achevé au 31 décembre 2011, d'un montant de 463 K€ (à comparer à un gain de 1 575 K€ en 2010) sont principalement dus à la différence entre l'évaluation des contributions volontaires à recevoir au 31 décembre 2011 et les sommes comptabilisées au moment de l'acceptation de ces contributions.

Les intérêts versés, concernant les emprunts contractés pour financer le programme de prêts au personnel, sont plus élevés que pour l'exercice précédent en raison à la fois de l'augmentation du montant emprunté et du taux d'emprunt qui est passé de 1,52 % en 2010 à 1,96 % en 2011.

Note 22 : Information sectorielle – État de la performance financière

L'information sectorielle est basée sur les principales activités et sources de financement de l'Organisation. Ces secteurs sont conformes au Programme de travail de l'Organisation pour les années 2010 et 2011. La Partie I du budget concerne les programmes financés par les membres et la Partie II concerne les programmes spéciaux financés par l'ensemble ou une partie des membres et par des non-membres. Les Budgets annexes comprennent notamment le Projet du Site. Les opérations non budgétaires comprennent le programme de prêts au personnel, les écarts de change et d'autres opérations diverses.

En raison de la nature des activités de l'Organisation, ses actifs et passifs sont utilisés conjointement par l'ensemble des secteurs et ne peuvent donc être présentés séparément.

Le tableau ci-dessous combine les présentations budgétaires et financières IPSAS. Les ajustements IPSAS sont des écritures comptables requises par les normes IPSAS, mais qui ne figurent pas dans les règles budgétaires de l'Organisation. Ces ajustements visent principalement l'application du principe de spécialisation des exercices aux charges et aux produits opérationnels, aux charges de pension et autres frais de personnel, aux immobilisations et à leur amortissement. Chaque fois que possible, les ajustements de comptabilité d'exercice ont été incorporés aux produits et aux charges des secteurs concernés. Les ajustements IPSAS qui ne sont pas directement affectables à un secteur spécifique ont été regroupés dans la colonne « IPSAS » du tableau. Les opérations internes reflètent le coût estimé des services échangés entre secteurs.

État de la performance financière par secteur

	Partie I (1)		Partie II (2)		Budgets annexes (3)		Contributions volontaires (4)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Contributions obligatoires	182 675	176 515	85 483	85 511	11 101	13 677	-	-
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	102 300	94 132
Contributions aux pensions	-	-	-	-	5 194	5 050	-	-
Ventes de publications	-	-	6 311	6 113	10 415	10 521	6	-
Autres produits opérationnels	2 450	2 474	3 510	3 592	3 925	14 373	2 741	1 757
Total des produits opérationnels	185 125	178 989	95 304	95 216	30 635	43 621	105 047	95 889
Personnel	150 846	145 062	51 055	50 837	11 111	13 568	57 064	51 880
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	3 744	3 656	-	-	5 194	5 050	-	-
Honoraires des prestataires de services	6 796	7 744	9 921	10 601	696	661	17 175	16 251
Voyages	5 107	5 346	4 024	4 026	360	723	12 984	12 915
Charges de fonctionnement	40 824	41 770	11 115	12 184	14 256	17 572	5 650	5 182
Autres charges	1 035	1 285	174	89	(887)	(375)	233	93
Total des charges opérationnelles	208 352	204 863	76 289	77 737	30 730	37 199	93 106	86 321
Excédent / (déficit) opérationnel	(23 227)	(25 874)	19 015	17 479	(95)	6 422	11 941	9 568
Autres produits et charges financiers nets	1 509	514	-	-	(38)	(44)	(4)	(2)
Produits (charges) financiers du PBRF	-	-	-	-	-	-	-	-
Total net des produits et charges financiers	1 509	514	-	-	(38)	(44)	(4)	(2)
Excédent / (déficit) des activités ordinaires	(21 718)	(25 360)	19 015	17 479	(133)	6 378	11 937	9 566
Facturations internes	7 703	7 842	(5 272)	(4 947)	54	(60)	(2 467)	(2 828)
Quotes-parts de frais généraux	8 014	7 983	(7 871)	(7 862)	-	-	(143)	(121)
Frais d'admin. des contributions volontaires	9 805	7 011	-	(17)	-	-	(9 328)	(6 589)
Transfert internes	142	198	323	285	1	21	-	(28)
Total opérations internes	25 664	23 034	(12 820)	(12 541)	55	(39)	(11 938)	(9 566)
Excédent / (déficit) net de la période	3 946	(2 326)	6 195	4 938	(78)	6 339	-	-

	Opérations non budgétaires (5)		Budget et Fonds de réserve pour les pensions (6)		IPSAS (7)		TOTAL (1 à 7)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Contributions obligatoires	2 194	1 662	-	-	-	-	281 453	277 365
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	102 300	94 132
Contributions aux pensions	-	-	76 828	76 663	-	-	82 022	81 713
Ventes de publications	-	-	-	-	-	-	16 732	16 634
Autres produits opérationnels	8 896	1 801	-	-	-	-	21 522	23 997
Total des produits opérationnels	11 090	3 463	76 828	76 663	-	-	504 029	493 841
Personnel	752	377	-	-	(2 714)	(2 376)	268 114	259 348
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	-	-	56 440	50 810	110 383	100 106	175 761	159 622
Honoraires des prestataires de services	32	19	-	-	(142)	(225)	34 478	35 051
Voyages	-	51	-	-	-	-	22 475	23 061
Charges de fonctionnement	855	445	-	-	3 427	2 148	76 127	79 301
Autres charges	7	1	1	-	23	10	585	1 103
Total des charges opérationnelles	1 646	893	56 441	50 810	110 977	99 663	577 540	557 486
Excédent / (déficit) opérationnel	9 444	2 570	20 387	25 853	(110 977)	(99 663)	(73 511)	(63 645)
Autres produits et charges financiers nets	1 339	1 844	-	142	-	-	2 806	2 454
Produits (charges) financiers du PBRF	-	-	(10 325)	16 966	-	-	(10 325)	16 966
Total net des produits et charges financiers	1 339	1 844	(10 325)	17 108	-	-	(7 519)	19 420
Excédent / (déficit) des activités ordinaires	10 783	4 414	10 062	42 961	(110 977)	(99 663)	(81 030)	(44 225)
Facturations internes	(16)	(8)	-	-	(2)	-	-	-
Quotes-parts de frais généraux	(474)	(405)	-	-	(3)	-	-	-
Frais d'admin. des contributions volontaires	(129)	(160)	(337)	(315)	-	-	-	-
Transfert internes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total opérations internes	(619)	(573)	(337)	(315)	(5)	-	-	-
Excédent / (déficit) net de la période	10 164	3 841	9 725	42 646	(110 982)	(99 663)	(81 030)	(44 225)

Les opérations internes ont été éclatées en quatre catégories :

1. Les facturations internes récurrentes entre services,
2. Les quotes-parts de frais généraux refacturées entre Partie I et Partie II du budget,
3. Les recouvrements de frais d'administration des contributions volontaires, notamment les prélèvements à hauteur de 6,8%,
4. Les transferts internes de dépenses entre secteurs.

Note 23 : États budgétaires

Depuis quelques années, l'Organisation utilise un cadre de planification, de budgétisation et de gestion axé sur les résultats pour l'identification des objectifs recherchés par les gouvernements des pays membres, l'affectation des ressources à la réalisation de ces objectifs dans le cadre du programme de travail et l'évaluation des performances a posteriori.

L'accent mis sur les résultats vise à assurer une plus grande transparence à tous les niveaux de l'Organisation, à assurer aux pays membres que les ressources qu'ils confient à l'Organisation sont gérées efficacement et utilisées comme prévu, et à veiller à ce que les activités de l'Organisation répondent aux préoccupations les plus importantes des pouvoirs publics et que les résultats obtenus soient ceux qui sont escomptés en termes de politiques publiques dans les capitales.

Le Programme de travail et Budget (PTB) de l'Organisation s'inscrit dans un cycle de gestion intégré et continu reliant la planification, l'établissement des priorités, la budgétisation, la présentation des comptes et l'évaluation.

Depuis 2002, l'Organisation utilise un cadre de gestion stratégique fondé sur six Objectifs stratégiques qui reflètent la Convention relative à l'OCDE. Ces objectifs sont les suivants :

1. Promouvoir une croissance économique durable, la stabilité financière et l'ajustement structurel
2. Offrir des perspectives d'emploi à tous, améliorer le capital humain et la cohésion sociale, et promouvoir un environnement durable
3. Contribuer à façonner la mondialisation dans l'intérêt de tous grâce au développement des échanges et de l'investissement
4. Renforcer la gouvernance dans les secteurs public et privé
5. Contribuer au développement des économies non membres
6. Assurer une gestion efficace de l'Organisation

Ces Objectifs stratégiques se déclinent en Groupes de résultats et, à un niveau plus désagréé, en Domaines de résultats. Le Cadre de gestion stratégique sert de base aux décisions du Conseil concernant les affectations des ressources et à la planification, à la budgétisation et à la présentation des comptes au niveau des Comités.

Le tableau ci-après indique le montant du budget initial des produits et charges pour 2011 qui a été approuvé par le Conseil en 2010 et le budget définitif, comprenant les engagements reportés de 2010, les ouvertures de crédits reportés pour certains programmes de Partie II et, conformément aux nouvelles dispositions du Règlement financier, les budgets nouveaux, révisés et supplémentaires approuvés en 2011. Ce budget ne comprend pas le financement du Projet du Site ni les contributions volontaires.

	Budget		Réalisé	Différence : Budget final et réalisé
	Budget d'origine	Budget final		
	€'000	€'000		
Produits				
Partie I	182 025	197 445	198 094	649
Partie II	90 702	99 715	99 966	251
Budgets annexes	69 050	70 916	71 419	503
Préadhésion	4 954	4 954	4 954	-
Total des produits	346 731	373 030	374 433	1 403
Charges				
Partie I	182 025	197 445	191 748	5 697
Partie II	90 702	99 715	93 568	6 147
Budgets annexes	69 050	70 916	71 023	(107)
Préadhésion	4 954	4 954	3 992	962
Total des charges	346 731	373 030	360 331	12 699
Résultat net				
Partie I	-	-	6 346	6 346
Partie II	-	-	6 398	6 398
Budgets annexes	-	-	396	396
Préadhésion	-	-	962	962
Total résultat net budgétaire	-	-	14 102	14 102

Les produits au titre de la Partie I sont supérieurs de 649 K€ à ceux qui figurent dans le budget, en raison de produits d'intérêts plus élevés que budgétés dus à la stratégie d'investissement mise en place pendant l'année 2011.

Les produits des budgets annexes sont supérieurs à ceux qui figurent dans le budget en raison principalement de produits plus élevés dans le budget annexe des publications (359 K€).

Les économies au titre des charges de Partie I sont principalement dues d'une part à des économies de dépenses de personnel dans les programmes, dues à des retards de recrutement, d'autre part au report des décisions stratégiques sur les locaux de l'organisation sur l'année 2012.

Un montant de 1,4 M€ résultant de négociations favorables sur les loyers versés par l'Organisation a été mis à disposition des états membres début 2011 sous forme d'avance sur le résultat de l'année 2011. Pour les Programmes de Partie II, certains programmes ont le droit de reporter sur les exercices ultérieurs une partie de leur budget pour compenser les surcoûts futurs.

Le tableau ci-après indique les budgets de dépenses initiales et finales ainsi que les dépenses prévues pour les contributions volontaires, les dépenses effectives pour le budget et les contributions volontaires et la différence avec le budget et les dépenses prévues pour la Partie I par Groupe de résultats, et pour des programmes de Partie II.

	Budget		Contributions volontaires	Total	Dépenses ³			Différence : Budget & Dépenses prévues et dépenses €'000
	Budget d'origine	Budget final	Dépenses prévues	Budget final et Dépenses prévues	Budget réalisé	Contributions volontaires	Total	
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	
Partie I : Groupe de résultat								
Surveillance économique	18 798	18 813	370	19 183	18 850	121	18 971	212
Politiques industrielles et sectorielles	2 843	3 003	4 528	7 531	2 826	2 072	4 898	2 633
Politiques de la science et de la technologie	6 413	6 413	5 380	11 793	6 288	3 592	9 880	1 913
Capital humain et social	4 035	4 086	9 114	13 200	4 041	4 761	8 802	4 398
Politique de l'emploi et cohésion sociale	5 783	5 862	5 211	11 073	5 781	2 696	8 477	2 596
Viabilité écologique	8 389	8 489	7 573	16 062	8 241	4 065	12 306	3 756
Performance des systèmes de santé	2 508	2 508	2 138	4 646	2 468	1 656	4 124	522
Échanges internationaux	5 036	5 056	342	5 398	4 944	402	5 346	52
Agriculture	6 906	6 906	499	7 405	6 697	691	7 388	17
Fiscalité	5 180	5 280	3 726	9 006	5 280	3 182	8 462	544
Environnement des entreprises	6 126	6 206	23 226	29 432	6 184	11 330	17 514	11 918
Concurrence et efficacité du marché	4 757	4 757	4 611	9 368	4 827	3 467	8 294	1 074
Économie et gouvernance du secteur public	6 274	6 354	22 537	28 891	6 386	19 329	25 715	3 176
Développement	6 011	6 051	22 654	28 705	6 131	17 026	23 157	5 548
Relations mondiales	1 814	1 814	263	2 077	1 864	138	2 002	75
Direction de l'Organisation	9 403	8 678	536	9 214	8 167	614	8 781	433
Statistiques	7 268	7 268	1 788	9 056	6 913	1 210	8 123	933
Les services de l'Organisation	65 777	65 942	-	65 942	62 912	23	62 935	3 007
Image de l'Organisation	8 704	8 704	651	9 355	8 779	971	9 750	(395)
Engagements reportés 2010	-	15 255	-	15 255	14 169	-	14 169	1 086
Total Partie I	182 025	197 445	115 147	312 592	191 748	77 346	269 094	43 498
Partie II : Programme								
Agence International de l'Énergie	26 612	27 781	22 687	50 468	27 357	11 673	39 030	11 438
Centre de Développement	5 906	6 066	4 414	10 480	5 635	4 378	10 013	467
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	543	2 272	300	2 572	2 005	318	2 323	249
Agence de l'OCDE pour l'Énergie Nucléaire	10 407	10 650	1 200	11 850	10 527	1 703	12 230	(380)
Banque de données de l'AEN ¹	2 954	3 200	-	3 200	3 074	114	3 188	12
Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement	3 530	3 654	897	4 551	3 356	306	3 662	889
Centre conjoint de recherche sur les transports / Forum international des transports ¹	1 114	1 198	-	1 198	1 194	-	1 194	4
Forum international des Transports	4 997	5 315	143	5 458	5 316	1 557	6 873	(1 415)
Programme spécial sur le contrôle des produits chimiques	1 840	1 847	756	2 603	1 846	928	2 774	(171)
Comité de l'acier	678	794	120	914	756	29	785	129
Gestion de ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables ¹	771	897	-	897	868	1	869	28
Programme d'action et de coopération pour le développement économique et création d'emplois au niveau local	1 415	1 415	4 105	5 520	1 415	2 847	4 262	1 258
Évaluation internationale de compétences des adultes	4 254	4 743	2 800	7 543	4 154	504	4 658	2 885
Groupe d'action financière	3 265	3 347	146	3 493	3 182	331	3 513	(20)
Forum mondial de la science de l'OCDE	561	561	167	728	556	208	764	(36)
Codes et systèmes agricoles pour le commerce international ¹	1 069	1 140	-	1 140	1 019	17	1 036	104
Réseau sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration	340	340	137	477	337	149	486	(9)
Groupe de travail du Conseil sur la construction navale	383	419	85	504	398	129	527	(23)
Forum mondial sur la transparence et échange de renseignements à des fins fiscales ¹	3 111	3 772	-	3 772	3 471	203	3 674	98
Section inter-organisations d'étude des salaires et des prix ¹	2 404	2 703	-	2 703	2 086	93	2 179	524
Section commune d'administration des pensions ¹	3 040	3 160	-	3 160	2 909	23	2 932	228
Section linguistique allemande ¹	1 687	1 687	-	1 687	1 527	-	1 527	160
Section linguistique italienne ¹	350	353	-	353	287	-	287	66
Postes remboursables ¹	1 520	1 520	-	1 520	1 560	-	1 560	(40)
Programme international pour le suivi des acquis des élèves	5 440	8 341	1 907	10 248	6 398	3 482	9 880	368
Gestion des établissements d'enseignement supérieur	1 038	1 061	3 639	4 700	1 024	2 689	3 713	987
Centre pour des environnements pédagogiques efficaces	443	449	350	799	380	26	406	393
Omesys (Frais de gestion)	1 030	1 030	-	1 030	931	-	931	99
Total Partie II	90 702	99 715	43 853	143 568	93 568	31 708	125 276	18 292
Ajustements ²						(4 007)	(4 007)	4 007
Total Partie I & Partie II	272 727	297 160	159 000	456 160	285 316	105 047	390 363	65 797

Notes :

1 Pour ces programmes de Partie II, 'les dépenses prévues' financées par les contributions volontaires n'étaient pas incluses dans leur Programme de travail et budget 2011.

2 Ajustements comptables.

3 Note 22.

Le budget et les états comptables sont établis sur des bases différentes. Les états financiers de l'Organisation sont présentés en comptabilité d'exercice et utilisent une classification fondée sur la nature des dépenses dans l'État de la performance financière. Le budget est présenté sur la base des encaissements/engagements par Groupes de résultats, programmes de Partie II et budgets annexes. La note qui suit fait le rapprochement entre les résultats budgétaires et les états financiers.

Note 24 : Rapprochement entre les résultats budgétaires et les résultats après ajustements IPSAS

Pour rapprocher les résultats de la gestion du budget des résultats après ajustements IPSAS, il est nécessaire de tenir compte des différences entre la présentation budgétaire et la comptabilité d'exercice. Ces différences peuvent être attribuées à des écarts temporaires ou permanents. Les différences les plus significatives concernent les points suivants :

- a) Dans le budget, les produits doivent couvrir toutes les dépenses engagées. Dans la comptabilité d'exercice, les produits et les charges ne comprennent que les charges effectives de la période. La différence est considérée comme un produit (ou comme une charge) différé en comptabilité d'exercice.
- b) Dans le budget, les dépenses en capital (à l'exception des dépenses en capital engagées dans le cadre du Projet du Site, qui dispose d'un budget distinct) sont comptabilisées comme des dépenses de l'exercice. En comptabilité d'exercice, cette charge est capitalisée et amortie sur la durée probable d'utilisation de ces immobilisations. Les dépenses en capital et les amortissements connexes sont inscrits à l'actif de l'état de la situation financière à leur valeur nette. La dotation aux amortissements est portée dans l'état de la performance financière.
- c) Dans le budget, les charges correspondant à la couverture santé postérieure à l'emploi du personnel sont prises en compte au fur et à mesure de leur versement. Au titre des pensions, les contributions au budget sont estimées sur une base actuarielle représentant les coûts à long terme des avantages attribués. En plus du budget normal, les pays membres procurent un complément au budget des pensions destiné à couvrir les coûts des services non financés effectués dans le passé. En comptabilité d'exercice, la charge liée aux pensions et à la couverture santé postérieure à l'emploi est estimée par un actuaire selon une méthodologie définie dans les normes comptables IPSAS 25. Les engagements au titre des pensions et de la couverture santé postérieure à l'emploi sont comptabilisés dans l'état de la situation financière, comme indiqué dans la note 16.
- d) Les recettes des publications, y compris les abonnements, entrent dans le budget lors de leur encaissement. En comptabilité d'exercice, ces ventes sont comptabilisées en produits lorsque les publications sont livrées, et ajustées par voie de provisions pour pertes sur créances ou pour retours attendus de marchandises non vendues.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les résultats budgétaires et les résultats de l'exercice après ajustements IPSAS tels qu'ils figurent dans les états financiers.

	Excédents budgétaires en instance d'affectation (1) €'000	Affectation aux réserves et crédits reportés au budget 2012 (2) €'000	Résultats budgétaires de l'exercice (3) = (1) + (2) €'000	Ajustements IPSAS (4) €'000	Nature des ajustements	Résultats nets de l'exercice (3) + (4) €'000
Partie I	6 346	-	6 346	(2 400)	a, d	3 946
Partie II	6 398	-	6 398	(203)	a, d	6 195
Budgets annexes	396	-	396	(474)	a, d	(78)
Préadhésion	962	(962)	-	-		-
Sous-total opérations budgétaires	14 102	(962)	13 140	(3 077)		10 063
Opérations non budgétaires	-	10 164	10 164	-		10 164
Budget et Fonds de réserve pour les pensions	-	9 725	9 725	-		9 725
Sous-total autres opérations	-	19 889	19 889	-		19 889
Autres ajustements IPSAS	-	-	-	-		
Variation avantages du personnel	-	-	-	(107 674)	c	(107 674)
Variation des immobilisations	-	-	-	(3 308)	b	(3 308)
Sous-total ajustements comptables	-	-	-	(110 982)		(110 982)
Résultat net de l'exercice	14 102	18 927	33 029	(114 059)		(81 030)

Note 25 : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice

Les résultats pour 2011 seront affectés comme suit, sous réserve de l'approbation du Conseil :

	Proposition d'affectation des résultats			Excédents budgétaires en instance d'affectation €'000
	Résultats nets de l'exercice €'000	Affectation au report à nouveau €'000	Affectation aux réserves et crédits reportés au budget 2012 €'000	
Partie I	6 346	-	-	6 346
Partie II	6 398	-	-	6 398
Budgets annexes	396	-	-	396
Préadhésion	-	-	(962)	962
Opérations non budgétaires	10 164	-	10 164	-
Budget et Fonds de réserve pour les pensions	9 725	-	9 725	-
Sous-total	33 029	-	18 927	14 102
Ajustements IPSAS				
Inclus dans la Partie I	(2 400)	(2 400)	-	-
Inclus dans la Partie II	(203)	(203)	-	-
Inclus dans les budgets annexes	(474)	(474)	-	-
Variation avantages du personnel	(107 674)	(107 674)	-	-
Variation des immobilisations	(3 308)	(3 308)	-	-
Sous-total ajustements IPSAS	(114 059)	(114 059)	-	-
Résultat net de l'exercice	(81 030)	(114 059)	18 927	14 102

Note 26 : Risques et engagements de dépenses

A. Risques et gains potentiels

L'Organisation est, ou risque d'être, partie à un nombre réduit de procédures judiciaires ou de litiges techniques. La direction de l'Organisation estime toutefois que les passifs qui pourraient résulter de ces litiges ne seront pas significatifs au regard des opérations et de la situation financière de l'Organisation.

En 2002, l'Organisation a mis en place un dispositif de départ à la retraite anticipé destiné à un groupe fermé d'agents ayant été exposés à l'amiante. Ce dispositif permet aux agents concernés de demander leur retraite anticipée s'ils ont plus de 50 ans et moins de 60 ans, et sous réserve qu'ils remplissent certains critères concernant leurs fonctions et leur situation médicale. Au 31 décembre 2011, un seul agent percevait des prestations dans le cadre de ce dispositif de retraite anticipée. Dans l'hypothèse improbable où tous les agents pouvant y prétendre demanderaient à bénéficier de ce dispositif, le montant maximum qui devrait être versé par l'Organisation s'élèverait à environ 3,0 M€ pour la période allant jusqu'en juin 2031.

L'Organisation a renouvelé son contrat d'assurance de prestations médicales et sociales pour une période de 5 ans, allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015, auprès de Malakoff Médéric Prévoyance (l'assureur), en couverture du remboursement des frais médicaux, des traitements en cas d'incapacité de travail temporaire, des traitements en cas d'incapacité de travail permanente, des indemnités versées en cas de décès ou d'incapacité permanente pour quelque cause que ce soit et des indemnités versées en cas de décès pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

En vertu d'une clause du contrat, la différence entre les primes dues à l'assureur et les montants versés par lui sous forme de prestations chaque année est transférée par l'assureur à titre de provisions sur un compte de péréquation qui peut être utilisé pour gérer les risques liés aux événements décrits ci-dessus, permettant ainsi aux primes d'être plus faibles qu'elles ne le seraient en l'absence de provisions. Lors du renouvellement du contrat d'assurance fin 2010 la provision de péréquation (21,8 M€) a été minorée d'un montant de 7 M€ qui a été transféré à l'OCDE en janvier 2011 et posté en recettes diverses dans l'état de performance financière 2011 (note 19). Ce montant a été affecté début 2012 à une réserve dédiée au financement des coûts relatifs à la couverture santé postérieure à l'emploi.

B. Engagements de dépenses

a) **Projet du Site**

Le Projet du Site désigne la rénovation du site de la Muette à Paris, où l'Organisation a son siège depuis sa création. L'ensemble de l'opération, à laquelle s'ajoute une opération de désamiantage à grande échelle, recouvre de vastes travaux de redéploiement, de démolition et de construction. Dans le même temps, l'Organisation procédera à un réaménagement de ses installations de conférence.

Le coût total du Projet du Site est estimé à 298,5 M€, y compris tous les coûts liés à la réinstallation temporaire du personnel pendant les travaux.

Au 31 décembre 2011, la situation budgétaire du Projet du Site est la suivante :

	Budget autorisé € million	Dépenses cumulées (réelles et contractuelles) au 31 décembre 2011			Budget disponible au 31 décembre 2011 € million
		Engagé € million	Réalisé € million	Total dépensé € million	
Dépenses de relogement temporaire	143.9	-	131.4	131.4	12.5
Dépenses de construction et rénovation	148.4	1.0	158.4	159.4	(11.0)
Autres dépenses	6.2	-	6.3	6.3	(0.1)
Total engagements de dépenses	298.5	1.0	296.1	297.1	1.4

b) Engagements au titre des locations

Les engagements minimum de loyers futurs s'analysent comme suit pour les exercices futurs :

	31 décembre 2011 €' million	31 décembre 2010 €' million
Moins d'une année	16	12
De deux ans à cinq ans inclus	58	56
Au-delà de cinq ans	17	26
Total engagements de loyers	91	94

Les engagements au titre des locations représentent le versement des loyers de certains immeubles. Les loyers payables au titre de ces locations peuvent être renégociés à des intervalles précisés dans les contrats de location.

Un bail s'est terminé en 2011 et a été renouvelé pour une période de douze mois. Un nouveau bail pour la location de bureaux et de parkings a commencé durant 2011. Ce nouveau bail a été signé pour une période de neuf ans et s'achèvera le 31 mai 2020.

c) Garanties bancaires

Les obligations de l'Organisation vis-à-vis des bailleurs de certains locaux de bureaux sont garanties par des banques pour un montant maximal de 1,9 M€. Les garanties couvrent les obligations souscrites en vertu des contrats de location de bureaux et emplacements de parking pour des périodes allant jusqu'au 31 décembre 2018.

C. Pensions

Le régime de pension à prestations définies de l'Organisation a été adopté par une résolution du Conseil en date du 16 novembre 1976 (C/M(76)20 Final). Cette résolution lie l'Organisation et ses pays membres en vertu des articles 5a) de la Convention de l'Organisation et 18a) de son Règlement de procédure. L'Organisation estime qu'il en résulte à la fois une obligation légale de l'Organisation vis-à-vis des retraités et du personnel mais également, en contrepartie, une obligation pour chaque pays membre, avec la même force légale que le traité dont elle dérive, de contribuer au paiement des montants nécessaires au service des pensions. L'article 40 du régime de pension à prestations définies stipule que les pensions sont une charge dans le budget de l'Organisation et que les pays membres de l'Organisation garantissent collectivement le paiement de ces prestations. Le montant de cette garantie est équivalent à la dette de pension correspondante qui s'établissait à 1 833 M€ au 31 décembre 2011 (2010 : 1 750 M€) comme

indiqué dans la note 16. Les pays membres participent à la constitution d'un fonds (le Budget et Fonds de réserve pour les pensions) destiné à faire face à cet engagement. La valeur nette du fonds s'établissait à 303,6 M€ au 31 décembre 2011 (2010 : 293,9 M€).

Note 27 : Principaux dirigeants

L'Organisation est dirigée par un Conseil composé de représentants de tous les pays membres. Le Conseil est présidé par le Secrétaire général, qui dirige le secrétariat et exécute le programme de travail de l'Organisation, assisté de Secrétaires généraux adjoints et d'autres hauts dirigeants et cadres dirigeants (principaux dirigeants). Ils sont rémunérés par l'Organisation.

L'Organisation est placée sous le contrôle direct de ses pays membres. Elle n'a aucune participation ou intérêt dans d'autres entreprises. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par l'OCDE.

L'effectif des principaux dirigeants de l'Organisation et leur rémunération cumulée sont les suivants :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Nombre de personnes	Rémunération globale €'000	Nombre de personnes	Rémunération globale €'000
Secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et hauts dirigeants	7	3 208	7	2 174
Cadres dirigeants	28	6 341	31	6 935
Principaux dirigeants		9 549		9 109

La rémunération globale des secrétaires généraux adjoints et hauts dirigeants comprend en 2011, contrairement à celle de l'année 2010, des montants au titre de contributions au régime de pension reversés à des agents ayant quitté l'Organisation avant dix ans de service.

L'Organisation n'a versé aucun autre émoluments ou rémunération aux principaux dirigeants ou à des membres de leurs familles.

Note 28 : Opérations avec des parties liées

Il n'y a pas eu d'opérations significatives avec des parties liées au cours des exercices 2011 et 2010.

Ni les principaux dirigeants, ni leurs proches n'ont bénéficié de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres catégories de personnel.